

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2018**

**Délibérations n°01 à 10**

**Date de convocation :** 27/09/2018

**Date d'affichage :** 08/10/2018

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 17

présents : 15

votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois d'octobre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 27<sup>r</sup> Septembre 2018.

**Conseillers présents :**

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

**Conseillers absents excusés :**

Monsieur Christophe DAMPENON et Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT.

**Conseillers représentés :**

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Sandra VIENNET.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 06 Juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 06 Juillet 2018.

## **2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2017.

## **3/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 : SYTEVOM (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2017.

## **4/ RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE ET COMMISSION DE CONTRÔLE : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 23 Juillet 2018, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône l'informait des dispositifs réglementaires de déploiement du Répertoire Électoral Unique (REU) ainsi que son calendrier.

De plus, Monsieur le Préfet précisait :

*« Pour conclure, à compter de janvier 2019, le rôle du maire sera de vérifier les demandes d'inscription, et radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions (la commission de révision des listes électorales n'existera plus), la décision appartiendra au maire seul.*

*La commission de contrôle composée :*

- dans les communes de moins de 1000 habitants : du délégué du préfet, du délégué du tribunal et d'un conseiller municipal,
- dans les communes de + de 1000 habitants de plusieurs conseillers municipaux lorsque plusieurs listes de candidats étaient présentes aux dernières élections municipales interviendra seulement en cas de recours administratif, tel que mentionné au III. de l'article L.18 du code électoral.

*Je vous précise que le conseiller municipal faisant partie de la commission de contrôle doit être désigné par vos soins, il conviendra de m'adresser son identité pour fin novembre ».*

Ainsi, par courrier en date du 06 Septembre 2018 adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, Monsieur le Maire désignait Monsieur Philippe BANET – Conseiller Municipal – pour siéger au sein de cette commission de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la désignation par Monsieur le Maire de Monsieur Philippe BANET pour siéger au sein de la commission de contrôle conformément aux dispositions de l'article L.19 du Code Électoral.

## **5/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2018.

Les mouvements sont les suivants :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>OPERATION</b>	<b>CREDITS 2018</b>	<b>D.M. n°1</b>
<b>NON AFFECTE</b>				
040 / 198	Neutralisa° des amts des subv°	N/A	0.00 €	+ 5 500.00 €
27 / 27638	Avance lot. « Près du Riolut »	N/A	0.00 €	+ 104 000.00 €
		<b>TOTAL :</b>		<b>+ 109 500.00 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2018	D.M. n°1
<b>NON AFFECTE</b>				
021	Virement de la section de fonct.	N/A	388 000.00 €	+ 36 500.00 €
040 / 28041511	Amt subv. biens mobiliers	N/A	0.00 €	+ 5 500.00 €
10 / 10226	Taxe d'Aménagement	N/A	140 000.00 €	+ 70 500.00 €
<b>OPERATION 1004 - VOIRIE</b>				
13 / 13235	Subv° CD70 – A.D.	1004	5 000.00 €	+ 2 000.00 €
13 / 13236	Subv° CD70 – Bordures de trottoirs	1004	5 000.00 €	- 5 000.00 €
			<b>TOTAL :</b>	<b>+ 109 500.00 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°1
012 / 6218	Personnel mis à disposition	5 000.00 €	+ 7 500.00 €
012 / 6331	Cotisations TRANSPORT	2 000.00 €	- 200.00 €
012 / 6332	Cotisations FNAL	500.00 €	- 200.00 €
012 / 6336	Cotisations CNFPT + CDG	6 500.00 €	+ 400.00 €
012 / 6411	Rémunération Personnel Titulaire	361 000.00 €	- 15 000.00 €
012 / 6413	Rémunération Personnel Non Titulaire	3 000.00 €	- 500.00 €
012 / 6417	Rémunération Apprentis	6 000.00 €	- 1 500.00 €
012 / 6451	Cotisations URSSAF	50 000.00 €	- 8 000.00 €
012 / 6453	Cotisations Caisses de Retraite	100 000.00 €	- 8 000.00 €
012 / 6454	Cotisations ASSEDIC	0.00 €	+ 100.00 €
012 / 6455	Cotisations Assurances du Personnel	34 000.00 €	+ 9 000.00 €
012 / 6456	Cotisations Supplément Familial	2 000.00 €	- 2 000.00 €
012 / 6457	Cotisations Apprentis	500.00 €	- 100.00 €
012 / 6475	Cotisations Médecine du Travail	1 500.00 €	- 500.00 €
<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>- 19 000.00 €</b>
014 / 739223	Reversement FPIC	25 000.00 €	+ 2 500.00 €
<b>014 – ATTENUATION DE PRODUITS</b>			<b>+ 2 500.00 €</b>
042 / 6811	Dotation aux amortissements	0.00 €	+ 5 500.00 €
<b>042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS</b>			<b>+ 5 500.00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	388 000.00 €	+ 36 500.00 €
<b>023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 36 500.00 €</b>
			<b>TOTAL :</b>
			<b>+ 25 500.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°1
013 / 6419	Rembt frais de personnel	18 000.00 €	+ 4 000.00 €
<b>013 – ATTENUATION DE CHARGES</b>			<b>+ 4 000.00 €</b>
70 / 7022	Coupes de bois	0.00 €	+ 16 000.00 €
70 / 7025	Taxe affouage	500.00 €	+ 1 000.00 €
70 / 7067	Redevances services périscolaires	17 000.00 €	- 10 000.00 €
<b>70 – PRODUITS DES SERVICES</b>			<b>+ 7 000.00 €</b>
73 / 7318	Rôles supplémentaires	0.00 €	+ 1 000.00 €
<b>73 – IMPOTS ET TAXES</b>			<b>+ 1 000.00 €</b>
74 / 744	F.C.T.V.A.	1 000.00 €	+ 500.00 €
74 / 7473	Subv. Département	4 000.00 €	- 4 000.00 €
74 / 748388	État – Compensa° autres	15 000.00 €	+ 4 500.00 €
74 / 7488	État - Autres	3 000.00 €	+ 7 000.00 €
<b>74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			<b>+ 8 000.00 €</b>
042 / 7768	Neutralisa° des amts des subv°	0.00 €	+ 5 500.00 €
<b>042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS</b>			<b>+ 5 500.00 €</b>
			<b>TOTAL :</b>
			<b>+ 25 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

## **6/ BUDGET « PRÈS DU RIOLOT » : DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2018.

Les mouvements sont les suivants :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>CREDITS 2018</b>	<b>D.M. n°1</b>
16 / 1641	Emprunt	195 000.00 €	- 104 000.00 €
16 / 16878	Avance Budget communal	0.00 €	+ 104 000.00 €
<b>16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			<b>+ 0.00 €</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>+ 0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

## **7/ BOIS COMMUNAUX : ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES EXERCICE 2019 (Délibération n°07) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée en avant-propos que par délibération n°21 du 06 Avril 2018, le Conseil Municipal avait approuvé l'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année 2019. Or, cette délibération ne concernait pas l'exercice 2019 mais l'exercice 2018. Il s'agit uniquement d'une erreur de « plume » qui ne remet pas en cause la délibération prise.

Monsieur le Maire présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'assiette des coupes de l'exercice 2019 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey ; numéros : 6 – 34 ;

**DECIDE** de vendre sur pied, par les soins de l'O.N.F., en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 6 – 34 ;

**DECIDE** de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°6 – 34 et en demander ainsi la délivrance ;

**APPROUVE** les produits qui seront vendus selon les critères suivants :

<b>Essence</b>	<b>Diamètre</b>	<b>Découpe</b>
<b>Chêne</b>	35	30
<b>Hêtre</b>	35	30
<b>Charme</b>	35	25
<b>Divers : Estimation de l'agent ONF</b>		

**FIXE** les conditions suivantes pour les produits vendus :

- Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :
  - réinvestissement pour travaux forestiers suivant aménagement.
- Dans le cadre de l'exploitation du bois d'affouage réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, il convient de désigner trois garants responsables :
  - Monsieur REYNOUD Patrick ;
  - Monsieur MANTION Patrice ;
  - Monsieur VUILLEMOT Gaston.
- Situation des coupes et nature des produits concernés :

<b>Nature</b>	<b>Régénération</b>
<b>Parcelle</b>	<b>6 -34</b>
<b>Produits à exploiter</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Houppiers</li></ul>



## Délais d'exploitation :

Parcelles		6	6	34
Nature des produits		Grumes	Houppiers	Petits pieds
Début de la coupe		Suivant permis		
Fin de	Abattage	15/06/2020		15/06/2019
	Façonnage			
	Vidange	31/10/2020		31/10/2019

### - Conditions particulières :

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la Commune de Pusey disposera librement des produits.

### **8/ BOIS : RÉGLEMENT D'AFFOUAGE 2018-2019 (Délibération n°08) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°11 en date du 06 Octobre 2017, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2018.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2018-2019 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** le prix du stère d'affouage à 5,00 euros pour la campagne 2018-2019 ;

**APPROUVE** le règlement d'affouage 2018-2019 ci-joint en annexe.

### **9/ CESSION DE TERRAINS : PROPOSITION CONSORTS COURTOIS (Délibération n°09) :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT qui propose au nom des leurs clients – les consorts COURTOIS – de céder à l'euro symbolique les parcelles AL n°444 d'une contenance de 88 ca et AL n°452 d'une contenance de 15 ca.

La parcelle AL n°444 est située le long du bien « Maison Municipale et des Associations » et jouxte la parcelle de Monsieur MOREY.

La parcelle AL n°452 est située le long de la « Rue du Breuil » et jouxte la parcelle communale AL n°447.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir les parcelles AL n°444 et AL n°452 pour l'euro symbolique au bénéfice des consorts COURTOIS comme ci-dessus décrit ;

**DECIDE** que les frais d'actes liés à l'achat du terrain (notaire) sont à la charge de la Commune de Pusey ;

**DESIGNE** la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue du Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des actes notariés.

### **10/ ZONE OASIS : RÉGULARISATIONS FONCIÈRES ET ÉCHANGES (Délibération n°10) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SCI HAUSTETE FRERES a fait procéder à une vérification de son emprise foncière (procès-verbaux de délimitation) par le bureau de géomètre SARL PIERRE BOFFY.

Les propriétés de la SCI HAUSTETE FRERES étant riveraines de la « Rue des Durots » et du « Chemin des Perches », la Commune de Pusey se devait d'être présente lors de ces vérifications foncières.

Il en résulte, à l'issue de ces vérifications, entre les documents cadastraux existants et la réalité sur le terrain, la présence d'erreurs manifestes d'implantations cadastrales :

- La SCI HAUSTETE FRERES empiète cadastralement sur le « Chemin des Perches » ce qui a été constaté par la SARL PIERRE BOFFY en la production de nouvelles parcelles :
  - AP n°140 d'une contenance de 263 m<sup>2</sup>
  - AP n°141 d'une contenance de 151 m<sup>2</sup>
    - Soit un total de 414 m<sup>2</sup>

- 
- La Commune de Pusey empiète cadastralement sur la propriété de la SCI HAUSTETE FRERES au niveau de la « Rue des Durots » ce qui a été constaté par la SARL PIERRE BOFFY en la production de nouvelles parcelles :
  - AP n°144 d'une contenance de 101 m<sup>2</sup>
  - AP n°146 d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>
    - Soit un total de 135 m<sup>2</sup>

Après discussions avec la SCI HAUSTETE FRERES, un accord de principe a été trouvé pour procéder à l'échange de ces parcelles (AP n°140 + AP n°141 contre AP n°144 + AP n°146) avec soulte (414 m<sup>2</sup> - 135 m<sup>2</sup> = 279 m<sup>2</sup>) à hauteur de 20 €/m<sup>2</sup> net de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à l'échange avec la SCI HAUSTETE FRERES des parcelles AP n°140 + AP n°141 contre les parcelles AP n°144 + AP n°146 avec soulte à hauteur de 20 €/m<sup>2</sup> net de TVA pour les 279 m<sup>2</sup> restant comme ci-dessus décrit ;

**DECIDE** que les frais d'actes liés aux échanges des parcelles (notaire) sont à la charge de la SCI HAUSTETE FRERES ;

**DESIGNE** la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue du Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des actes notariés.

## **11/ QUESTIONS DIVERSES :**

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :
  - Cérémonies du 11 Novembre 2018 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, les cérémonies du 11 novembre vont être adaptées :

- Modifications des horaires des cérémonies ;
- Dévoilement du poilu restauré ;
- Spectacle proposé par une cinquantaine d'élèves organisé par l'école et la médiathèque de Pusey qui sera présenté à la Maison Municipale et des Associations ;
- Vin d'honneur à la Maison des Associations.

- Calvaire :

Le calvaire ainsi que les 2 tombes du carré militaire sont en cours de restauration.

- Routes secondaires :

Le « Chemin de la Montoillotte », le « Chemin des Essarts » et la « Rue du Moulin » ont subi de fortes détériorations, les commandes de réfection sont passées.

- Maison de retraite :

Un avant-projet est en cours d'étude pour la construction de 8 pavillons simples et 4 doubles, au niveau du terrain à côté de la grange Athey.

- Courrier de Monsieur CAISEY :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par Monsieur CAISEY faisant état de problèmes de circulation et de dangerosité liés notamment à la vitesse au niveau du « Chemin de Germiny ».

Monsieur le Maire va étudier, dans sa globalité pour les voies impactées, les mesures à prendre.

- Invitation inauguration SOPIC :

Le 06 Novembre 2018 à 11H00, l'inauguration du nouveau complexe commercial aura lieu avec la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre.

- Course cycliste :

Monsieur le Maire tient à féliciter Messieurs Jean-Jacques POLIEN et Patrice MANTION qui se sont classés en équipe seconds dimanche dernier.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :
  - Travaux Rue Corvée Neuve :

Les travaux de voirie sont en cours avec pose des enrobés semaine prochaine.

- Travaux Rue de la Maison Berger :

Les travaux sur les réseaux secs avancent bien pour une fin programmée au 15 décembre.

- Rue des Chenevières :

Les caniveaux sont en cours de réfection et les reprises au niveau de la « Rue Georges Pompidou » pour les boîtes de branchement au niveau des trottoirs devraient suivre.

- Éclairage publique LEDs :

Tout est réglé de façon uniforme avec une puissance mise à 80 % et 40 % en fonction des horaires de fonctionnement.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Les associations ont repris leurs activités et la nouvelle plaquette est faite.

Des tampons de chaise silencieux ont été achetés et vont être installés sur les chaises de la Maison Municipale et des Associations.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

La rentrée scolaire 2018-2019 s'est bien passée et le RPI de Pusey – Charmoille - Pusy-Épenoux compte 217 élèves.

Pour le 11 Novembre 2018, les conseillers seront sollicités pour la logistique.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

- Marché de Noël :

38 exposants sont inscrits dont 50 % de nouveaux.

Le « Comité des Fêtes » assurera la restauration avec notamment les produits proposés par les exposants.

Gaëlle DE JESUS tiendra un atelier maquillage.

Sandra VIENNET tiendra un atelier dessin.

D'ici là, Monsieur BANET tiendra informé le Conseil Municipal pour les besoins humains afin d'optimiser l'organisation de cette manifestation.

- Intervention de Madame Annick MOUILLET :

- Gens du voyage :

Madame MOUILLET déplore la « saleté » au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage et plus précisément au niveau des fossés et accotements.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de la semaine prochaine, l'eau et l'électricité seront coupées.

- Compteurs Linky :

Madame MOUILLET souhaite savoir quand ils seront posés.

Monsieur le Maire va contacter la SICAE pour avoir des précisions.

- Rintintin et nenette :

Madame MOUILLET présente cette composition et rappelle son origine

Madame MOINOT informe l'Assemblée que la médiathèque de Pusey en a réalisés également.

- Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :

Pour le « Colis de Noël », 140 personnes pourront en bénéficier cette année. La distribution se déroulera le week-end des 14-15 décembre 2018.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

En marge des travaux sur le monument aux morts, le calvaire et les 2 tombes du carré militaire, les travaux de réfection de la toiture de l'école se dérouleront fin octobre 2018.

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Madame MOINOT rappelle à l'Assemblée que la médiathèque de Pusey organise de nombreux évènements autour de la commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Madame MOINOT invite notamment l'Assemblée à la Maison Municipale et des Associations le 19 octobre 2018 à partir de 20 H 00 pour la projection-débat du documentaire « *Là où poussent les coquelicots* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 11.

Le Maire,

  
René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,

  
Marie-Christine MOINOT